

SEANCE
30 Mars 2023

OBJET :
*Réhabilitation des
locaux de l'ancienne
caserne des sapeurs-
pompiers en Ecole de
musique – mise à
disposition de
l'association Mélodia-
convention*

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-03-03

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Christian GUICHARD
André BOUCHENY représenté par William BOUQUET
Sabah BOULMAIZ représentée par serge BERNABE
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Aurélie NOUGIER représentée par Josette PULITI
Marjorie BARRE représentée par Jean-Paul DELCASSO
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire rappelle qu'un cabinet d'architecture a été missionné en 2022 pour définir les travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en école de Musique. Le projet technique a été présenté aux membres de la commission des travaux lors de la réunion du 16 mars. Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget 2023.

Les travaux devraient être terminés au cours du 1^{er} trimestre 2024. Il est proposé de mettre les locaux de l'école de musique à disposition de l'association Mélodia, afin qu'elle puisse y développer ses activités d'apprentissage de la pratique musicale.

La convention à intervenir entre la commune et l'association, dont le projet est annexé à la présente, prévoit une mise à disposition gratuite des locaux à titre précaire et révocable à charge pour l'association de supporter l'ensemble des charges locatives et de fonctionnement.

Après avoir examiné le projet de convention joint,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 22 voix POUR

**5 ABSTENTIONS : Line Pighini-Patrick Moutte-Jean-Philippe Testud-
Jennifer Macia-Denis Duchêne**

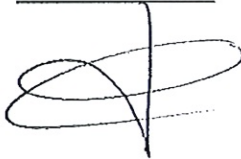
**Mme Aurélie PALMIER-NOUGIER et Mme Marion PAPADOPOULOS
ne prennent pas part au vote**

- **APPROUVE** le projet de convention présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition des locaux avec l'association Mélodia

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance, Maire,

Josette PULITI



Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 03/04/2023
Après dépôt en Préfecture le : 03/04/2023
Après publication ou notification le : 03/04/23
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication